

Un nouvel élan vient d'être donné à la lutte mondiale contre la pêche illégale, selon la FAO

La ratification par les Etats-Unis d'un accord contre la pêche illégale relance l'effort mondial pour mettre fin à ce fléau, s'est félicité lundi le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), José Graziano da Silva.

L'Ambassadeur des Etats-Unis auprès des agences de l'ONU basées à Rome, M. David Lane, a remis aujourd'hui officiellement à M. Graziano da Silva l'instrument de ratification par son pays de l'Accord sur les mesures de l'Etat du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, a salué dans un communiqué de presse la FAO, dont le siège se trouve dans la capitale italienne.

« La FAO est un partenaire solide dans la promotion de la pêche durable, et nous nous réjouissons de continuer à collaborer avec vous et toute la communauté internationale en matière de lutte contre la pêche illégale », a souligné à cette occasion M. Lane.

De son côté, le Directeur général de la FAO a remercié les Etats-Unis pour leur coopération sur une question d'une telle importance.

« La lutte contre la pêche illégale est un objectif crucial non seulement pour les petits états insulaires en développement mais aussi pour les grands pays comme les Etats-Unis », a ajouté M. Graziano da Silva.

L'accord est censé entrer en vigueur lorsque 25 pays ou blocs économiques régionaux auront déposé leur instrument d'adhésion auprès du Directeur général de la FAO. A ce jour, 22 instruments d'adhésion ont été déposés par 21 pays et l'Union européenne. Parmi les derniers adhérents, figurent la Barbade, la République de Corée et l'Afrique du Sud.

M. Graziano da Silva a indiqué que d'autres pays avaient exprimé leur volonté d'adhérer à cet accord, qui pourrait ainsi entrer en vigueur dès juillet prochain.

La pêche illicite, qui comprend l'exploitation sans autorisation, la récolte des espèces protégées, l'utilisation d'engins de pêche interdits et la violation des limites de quota, représenterait jusqu'à 26 millions de tonnes par an, soit plus de 15% du total annuel des pêches de capture mondiales, a expliqué la FAO, ajoutant qu'outre les pertes au plan économique, de telles pratiques menacent la biodiversité et la sécurité alimentaire dans de nombreux pays.

Source : <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=36774&Cr=p%EAche&Cr1=#.Vt7kvPnhDIV>